

**LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ÉTAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;

Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 Janvier 2023 ;

Sur proposition du Premier Ministre ;

*visa CF n° 01460
17/12/2023 (Miombiang)*

D É C R È T E

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est composé ainsi qu'il suit :

1. Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants :
Général de Brigade Kassoum COULIBALY
2. Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale :
Monsieur Bassolma BAZIE
3. Ministre d'Etat, Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme, Porte-parole du Gouvernement :
Monsieur Rimalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO
4. Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité :
Monsieur Emile ZERBO
5. Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabés de l'Extérieur :
Monsieur Karamoko Jean Marie TRAORE
6. Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective :
Monsieur Aboubakar NACANABO

7. Ministre de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux :
Monsieur Edasso Rodrigue BAYALA
8. Ministre de l'Agriculture, des Ressources Animales et halieutiques :
Commandant Ismaël SOMBIE
9. Ministre de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Électroniques :
Madame Aminata ZERBO/SABANE
10. Ministre de la Solidarité, de l'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la Famille :
Madame Nandy SOME/DIALLO
11. Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique :
Monsieur Robert Lucien Jean Claude KARGOUGOU
12. Ministre du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises :
Monsieur Serge Gnaniodem PODA
13. Ministre des Infrastructures et du Désenclavement :
Monsieur Adama Luc SORGHO
14. Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières :
Monsieur Yacouba Zabré GOUBA
15. Ministre de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales :
Monsieur Jacques Sosthène DINGARA
16. Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :
Monsieur Adjima THIOMBIANO
17. Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement :
Monsieur Roger BARO
18. Ministre de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat :
Monsieur Mikailou SIDIBE
19. Ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi :
Monsieur Boubakar SAVADOGO

20. Ministre des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière :
Monsieur Anuuyirtole Roland SOMDA
21. Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Chargé de la Sécurité :
Commissaire de Police Mahamoudou SANA
22. Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabés de l'Extérieur, chargé de la Coopération Régionale :
Madame B. Stella Eldine KABRE/KABORE
23. Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, Chargé du Budget :
Madame Fatoumata BAKO/TRAORE
24. Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales :
Monsieur Amadou DICKO

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 17 décembre 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre



Apollinaire Joachimson KYELEM de TAMBELA